

Sécurité de la vieillesse—Loi

Il n'est donc pas juste de prétendre que les travailleurs se feront dédommager de ce qu'ils auront perdu en période d'austérité. Je ne crois pas que ce soit possible. Les effets de l'austérité se répercuteront bel et bien à long terme sur leurs revenus. En fait, si l'on croit que les traitements ont tendance à grimper à cause de l'inflation, et de la productivité aussi, bien sûr, alors toute mesure d'austérité que nous prendrons maintenant touchera les pensions dans cinq ou dix ans, car le montant de base à partir duquel on calcule la pension sera, lui aussi, réduit. Les employés de la Fonction publique assument donc certainement eux aussi leur part du fardeau que nous impose le programme de restrictions à 6 et 5 p. 100.

Au sujet des travailleurs du secteur privé, monsieur le Président, nous avons entendu les députés néo-démocrates, et je crois que c'était le député de Regina-Est, et d'autres nous dire que certains travailleurs, non pas tous, touchent de gros traitements. J'ai pris la peine de vérifier les chiffres à ce sujet. Les travailleurs syndiqués ne reçoivent pas d'augmentations excessives en ce moment. Leur salaire a été limité de façon générale. Le personnel de gestion et de soutien ainsi que les travailleurs non syndiqués dans le secteur privé, d'après le résultat de l'enquête menée par le Conference Board, recevront des augmentations salariales de 5 à 6 p. 100 seulement au cours de l'année prochaine. On se serre certainement la ceinture dans ce secteur, monsieur le Président. Si ce n'est pas l'entreprise privée qui assume aujourd'hui une plus grande part du fardeau, et si ce n'est pas non plus les travailleurs du secteur privé, ni les fonctionnaires, car ce n'est pas seulement au niveau du gouvernement fédéral, mais également au niveau des gouvernements provinciaux, que l'on a mis en œuvre des programmes de restrictions, alors je demande en toute sincérité au député de Kindersley-Lloydminster quel autre secteur de l'économie pourrait bien l'assumer, puisqu'il veut soustraire les programmes de transfert aux mesures d'austérité?

• (1540)

Je me suis entretenu avec beaucoup de personnes âgées de ma circonscription depuis que le programme des 6 et 5 p. 100 a été présenté. La majorité d'entre elles, mais pas toutes évidemment, m'ont dit qu'elles n'aimaient pas plus les restrictions que quiconque, mais qu'elles comprenaient. Si nous voulons être vraiment honnêtes avec nous-mêmes, nous devons avouer que nous n'avons probablement jamais eu la vie aussi belle. Le député de Lambton-Sarnia (M. Cullen) a fait état des mesures que nous avons prises au cours des quinze dernières années, depuis un peu plus longtemps peut-être mais surtout depuis quinze ou vingt ans, pour améliorer le sort des personnes âgées.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) invoque le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, quelque chose m'a échappé. Le député a-t-il expliqué à ces pensionnés que les pauvres paient...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député ne peut poser de question que si le député qui a la parole y consent. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) accepte-t-il de répondre à une question?

M. Evans: Je ne pense pas qu'il se soit agi d'une question; à mon avis, le député voulait tout simplement intervenir. Il n'est pas rare qu'un député tente sa chance, mais en l'occurrence je ne veux pas lui en donner l'occasion.

Les personnes âgées avec lesquelles je me suis entretenu, monsieur le Président, m'ont affirmé—pas toutes, mais la majorité—qu'elles acceptaient de participer au programme d'austérité. Voyons quelle est la nature des compressions. Comme le signalait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il s'agit de réduire de \$2 par mois la hausse qui était prévue cette année, et de \$4 par mois celle qui était fixée pour l'an prochain. C'est peu comme restriction, mais elle a pour effet d'appliquer à tout le monde le programme des 6 et 5 p. 100. Ce n'est que juste d'agir ainsi, mais il y a des exceptions.

Comme je l'ai dit lors de mon discours à propos du projet de loi C-133, le programme des 6 et 5 p. 100 revêt une importance capitale, car si nous réussissons—et nous avons de bonnes raisons de croire que l'inflation est en baisse et que les pressions inflationnistes diminuent—le Canada s'en trouvera plus solide et nous serons mieux en mesure de relancer la croissance économique. Nous serons par conséquent mieux en mesure de progresser sur les plans économique et social. Ce programme est terriblement important, et il faut l'appuyer. Pour porter ses fruits, je crois que le programme doit s'étendre à toute la société canadienne. On ne peut pas l'appliquer uniquement aux fonctionnaires ni au secteur privé sous forme de restrictions volontaires; il faut qu'il soit très étendu. Il s'applique aux salaires et aux traitements, il s'applique aux programmes de transfert comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Selon la tradition libérale, le gouvernement a fait une exception pour les citoyens les plus démunis; il ne leur demandera pas de contribuer de façon excessive, et dans ce cas-ci, ils ne devront pas contribuer du tout, car le crédit d'impôt-enfant est indexé complètement; il est en fait indexé deux fois, et le supplément de revenu garanti aussi. Par conséquent, toutes les personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti ne perdront pas un sou à cause du programme d'austérité.

Monsieur le Président, j'ai signalé une exception; il s'agit de la façon dont le programme d'austérité devait s'appliquer à l'origine à la pension de retraite; j'en ai parlé l'autre jour. Cette exception résidait dans le fait qu'elle était considérée comme un programme de transfert, indépendant du programme des six et cinq, même si les employés y cotisent. Les travailleurs cotisent au RPC; pourtant, il n'a pas été touché, mais bien le régime de retraite. Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a proposé un amendement visant à tenir compte du fait que les employés cotisent à ce programme, et il a affirmé que le programme d'austérité ne s'applique qu'aux parties du programme qui sont subventionnées à même les deniers des contribuables, les cotisations venant s'y ajouter.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 15 h 45, en conformité des dispositions de l'ordre du jeudi 2 décembre 1982, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire afin de disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur l'amendement de M. McKenzie. Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement?

Des voix: D'accord.